



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 03692

Numéro SIREN : 327 004 016

Nom ou dénomination : ARCHE IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2017 sous le numéro de dépôt 57868

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-06-2017

N° DE DEPOT : 2017R057868

N° GESTION : 1983B03692

N° SIREN : 327004016

DENOMINATION : ARCHE IMMOBILIER

ADRESSE : 59 rue de Provence 75009 Paris

DATE D'ACTE : 16-05-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de membre(s)

ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS : 327 004 016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 MAI 2017

L'an deux mille dix sept le seize mai à onze heures trente, les associés de la société par actions simplifiée **ARCHE IMMOBILIER**, au capital de 14 965 546,65 euros réparti en 3 927 965 actions et entièrement libéré, ayant son siège social à PARIS – 59 Rue de Provence, se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation faite par le Président par courriels adressés à chaque associé le 9 mai 2017.

Il est établi une feuille de présence, qui est émergée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- Monsieur Marc SIMON, en sa qualité de Président de la Société, préside la séance,
- Madame Katia DINAND est désignée comme Secrétaire par l'Assemblée Générale.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

[.....]

Puis le Président communique la feuille de présence aux membres du Bureau ; ceux-ci, après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que l'unanimité des associés est présente.

Le Président constate que l'Assemblée réunissant ainsi la totalité des actions ayant le droit de vote, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

[.....]

Puis Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[.....]

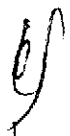
- Renouvellement du mandat de Monsieur Marc SIMON
- Renouvellement du mandat de la SCCI ARCADE, représentée par Monsieur Jean-Paul BRO,
- Renouvellement du mandat de PROCIVIS IMMOBILIER, représentée par Monsieur Philippe HELIGOIN,
- Nomination de Monsieur Claude SADOUD, en qualité de membre du Comité de Direction,
- Pouvoirs à donner.

Le Président présente les rapports à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare se tenir à la disposition de l'assemblée, pour fournir toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger nécessaire et utile de présenter.

Après échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[.....]



5^{ème} résolution (renouvellement du mandat de membre du Comité de Direction)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que le mandat de membre du comité de direction de Monsieur Marc SIMON arrive à expiration lors de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution (renouvellement du mandat de membre du Comité de Direction)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que le mandat de membre du comité de direction de la société SCCI-ARCADE, représentée par Monsieur Jean-Paul BRO arrive à expiration lors de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution (renouvellement du mandat de membre du Comité de Direction)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que le mandat de membre du comité de direction de la société PROCIVIS IMMOBILIER, représentée par Monsieur Philippe HELIGOIN arrive à expiration lors de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution (nomination d'un membre du Comité de Direction)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer Monsieur Claude SADOIN, en qualité de membre du Comité de Direction, pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

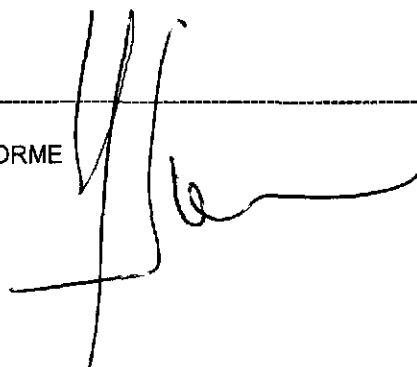
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution (délégation de pouvoirs au porteur pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the 'EXTRAIT CERTIFIE CONFORME' text.